

Département du
Bas-Rhin
* * *
Arrondissement de
Saverne
* * *
Nombre des conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents
10

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Le 27 août 2018, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 17 août 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Andrée VOITURIER.

Présents : Jacques BRUBACHER, Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Estelle HALTER, Madeleine HEITMANN, Christian HUFSCMITT, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER.

Excusés : Pascal BAUER, Véronique HEIM.

Absents : Laurent HENRY, François LUTZ, Claude SCHMID.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2018

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2018 est lu et adopté à l'unanimité.

2. DÉMISSION ET REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Isabelle LAGUNA en date du 20 juillet 2018. Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, M. Jacques BRUBACHER est élu et installé comme conseiller municipal en remplacement de Mme LAGUNA.

3. RÉTROCESSION RUE DES VERGERS / RD 41

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29/08/2016 ;

CONSIDÉRANT que pour la création d'un long-point sur la RD 41, il est nécessaire de procéder à l'élargissement de la chaussée sur cette même voie et dans la rue des Vergers ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la rétrocession à la commune à l'euro symbolique des terrains suivants :

- Section 25, n° 282, d'une contenance de 65 ca, appartenant à SONNENDRUCKER SA,
- Section 25, n° 284 (emplacement réservé), d'une contenance de 2 a 32 ca, appartenant à SONNENDRUCKER SA,
- Section 25, n° 286 (emplacement réservé), d'une contenance de 42 ca, appartenant à CLAUSS Paul et CLAUSS Florent en indivision,
- Section 25, n° 288 (emplacement réservé), d'une contenance de 26 ca, appartenant à CLAUSS Paul et CLAUSS Florent en indivision,
- Section 25, n° 290 (emplacement réservé), d'une contenance de 21 ca, appartenant à PICARD Jean et son épouse née SIEGWALD Marie et PICARD Jean-Luc et son épouse née BERNIER Jacqueline en indivision ;

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette rétrocession.

4. RÉTROCESSION RUE DU MOULIN

VU l'emplacement réservé n° 15 figurant au plan local d'urbanisme adopté le 12/11/2012 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la rétrocession à la commune à l'euro symbolique du terrain suivant :

- Section 01, n° 226, d'une contenance de 1 a 29 ca, appartenant à ARMEL Hassen et son épouse née SALAH-SALAH Habiba ;

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette rétrocession.

5. VENTE DE TERRAINS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la vente des terrains suivants :

- Section 357/12, n° 794, d'une contenance de 1 a 01 ca, à SCHWEIZER Raymond et son épouse née FISCHER Huguette, au prix de 14 140 €,
- Section 357/12, n° 795, d'une contenance de 95 ca, à PHILIPPON Jean-Luc et son épouse née LIEBERT Christiane, au prix de 13 300 €,
- Section 357/12, n° 796, d'une contenance de 1 a 02 ca, à SCHWEITZER Louis et son épouse née MULLER Martine, au prix de 14 280 € ;

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette rétrocession.

6. LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location des salles communales comme suit :

| Salles | Tarifs | | | Nombre de places | |
|--|-----------|------------|-----------|------------------|--------|
| | Habitants | Extérieurs | Adhérents | Assises | Debout |
| Club House foot | Non loué | Non loué | 50 € | 30 | 40 |
| Salle de la Souffel | | | | 60 | 120 |
| - Salle | 200 € | - | | | |
| - Salle + Cuisine | 300 € | 800 € | | | |
| - Chauffage (du 01/11 au 31/03) | 30 € | 30 € | | | |
| - Occupation restreinte (réunions) | 150 € | 400 € | | | |
| - Cauton matériel | 300 € | 300 € | | | |
| - Cauton nettoyage salle | 100 € | - | | | |
| - Cauton nettoyage salle + cuisine | 200 € | 200 € | | | |
| - Réunions politiques | 400 € | 400 € | | | |
| Salle du Petit Pont | | | | 50 | 80 |
| - Salle | 150 € | 400 € | | | |
| - Enterrement | 50 € | 50 € | | | |
| - Occupation restreinte (réunions) | 100 € | 200 € | | | |
| - Cauton nettoyage | 150 € | 150 € | | | |
| Salle de la Laiterie | | | | 25 | 30 |
| - Salle | 50 € | 50 € | | | |
| - Cauton nettoyage | 50 € | 50 € | | | |
| Salle du Conseil | | | | 30 | 60 |
| - Location (1/2 journée) | 50 € | 50 € | | | |
| - Cauton nettoyage | 50 € | 50 € | | | |
| Location de matériel | | | | | |
| - Table | 3,00 € | 3,00 € | | | |
| - Chaise | 1,00 € | 1,00 € | | | |
| - Verre | 0,30 € | 0,30 € | | | |
| - Table extérieure + 2 bancs | 5,00 € | 5,00 € | | | |
| - Banc extérieur | 1,00 € | 1,00 € | | | |
| - Praticable | 10 € | 10 € | | | |
| - Cauton praticable | 400 € | 400 € | | | |
| - Vidéoprojecteur (soirée) | 20 € | 20 € | | | |
| - Cauton vidéoprojecteur | 300 € | 300 € | | | |
| Remplacement du matériel cassé | | | | | |
| - Verre | 1,50 € | 1,50 € | | | |
| - Assiette | 2,00 € | 2,00 € | | | |
| - Couvert | 1,00 € | 1,00 € | | | |
| Salle des Loisirs (associations locales uniquement) | Gratuit | Non louée | | 350 | 400 |

M. le Maire rappelle que la commune de Stutzheim-Offenheim met gratuitement à disposition de ses associations les salles communales pour le déroulement de leurs activités, cependant, certaines associations, dont l'activité s'étend, louent des salles aux communes voisines et demandent à la commune de Stutzheim-Offenheim une participation financière. Le conseil municipal décide de demander aux associations qui souhaitent une participation, de remplir un formulaire de demande d'aide, dans lequel figure notamment le budget de l'association, ses adhérents, le détail du projet, etc. La demande sera alors étudiée et une subvention sera attribuée ou non en fonction du dossier.

7. TRAVAUX

Rond-point d'Offenheim : les travaux de réfection des enrobés sont terminés, ainsi que le marquage au sol.

Divers petits travaux de voirie ont été effectués par le Conseil Départemental, dont certains seront pris en charge par la commune.

City Stade : l'ancienne structure a été démontée par les agents communaux aidés de Philippe Gartiser, l'installation du nouveau city stade est pratiquement terminée.

Ravalement des façades de l'école maternelle : les travaux sont en cours et devraient être terminés avant la rentrée scolaire.

Portillon de l'école élémentaire : le portillon sera livré le 28/08, sa mise en place et l'électrification suivront. Ensuite l'entreprise pourra terminer les travaux d'enrobé permettant l'accès à l'école.

Sol de la salle de la Souffel : les travaux sont terminés.

Mise aux normes des alarmes incendie : les alarmes incendies de la salle des loisirs et de la salle de la Souffel sont changées, il reste encore celles des écoles à faire.

Bâche du bac à sable de l'école maternelle : la bâche a été installée.

Etagères des placards de l'école maternelle : les agents communaux ont remplacé les étagères des placards de l'école maternelle.

Skate park : les travaux de génie civil ont commencé aujourd'hui.

Travaux de voirie Hagelweg : les travaux de réfection de la voirie du Hagelweg devraient commencer le 10 septembre, après avoir consulté les propriétaires riverains pour la rétrocession d'une partie de terrain afin d'élargir la rue.

Voirie du lotissement de la Croix de St André : les travaux de réalisation de la voirie définitive du lotissement de la Croix de St André devraient débuter à partir du 17 septembre.

8. CRÉATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2018, pour les fonctions d'assistant de gestion administrative.

9. CONTRAT D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'offre d'emploi d'un agent d'entretien ayant été infructueuse, M. le Maire propose au conseil municipal d'avoir recours à une société privée pour effectuer l'entretien de la mairie, de la salle du Petit Pont, de la salle de la Laiterie et de la cuisine de la salle de la Souffel. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et précise que les sociétés de nettoyage situées à Stutzheim-Offenheim seront privilégiées.

10. CONSULTATION POUR LA FOURNITURE EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de fourniture en énergie électrique pour le groupe scolaire – salles communales, conclu avec ES arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler. Une consultation des

entreprises pour une offre avec un tarif régulé, sera prochainement lancée et le choix du candidat retenu se fera lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

11. PARTICIPATION CONSOMMATION D'EAU – ENCAISSEMENT DE CHÈQUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à procéder à l'encaissement d'un chèque de 767,64 € du Football Club Stutzheim-Offenheim en remboursement d'une facture du SDEA payée par la commune pour l'arrosage du terrain de football.

12. ADHÉSION À LA PROCÉDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15/05/2018 ;

VU l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;

AUTORISE le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DÉTERMINE le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit (montant estimé) :

- Forfait mensuel en € par agent : 20 €
- Montant brut annuel en € par agent : 240 €
- Critères de modulation :
 - selon les revenus
Modalités : proratisé à la durée hebdomadaire de service
 - selon la composition familiale
Modalités : supplément de 60 € / an pour le conjoint de l'agent adhérent

13. QUESTIONS DIVERSES

PLUi

M. le Maire présente la nouvelle version du plan de zonage du PLUi et rappelle que le registre de consultation est toujours ouvert en mairie.

La séance est levée à 22 h 20.